



Entrée accueil mairie pendant les travaux

Le projet de mise aux normes de l'ensemble «M2S» (M pour Mairie et 2 «S» pour Salle polyvalente et Salle de spectacles) est sur les rails !

La loi de 2005 oblige en effet tous les établissements recevant du public à être accessibles aux personnes handicapées (quel que soit le handicap), cette même loi n'autorisant aucune dérogation lorsque l'établissement remplit une fonction de service public.

Ces travaux entraînent d'autres, notamment en matière de sécurité et d'isolation thermique.

Le chantier, qui devrait s'étaler jusqu'en juillet 2018, entraînera inévitablement des perturbations pour le personnel, les usagers et sur les abords de l'édifice. Nous veillerons à ce que ces perturbations restent raisonnables et d'avance remercions les uns et les autres pour leur compréhension.

Il s'agit pour la commune d'un chantier énorme sur le plan financier (un million d'euros hors taxes). Même si les subventions obtenues auprès de l'Etat et du Fonds pour l'Insertion des Handicapés, ou en voie de l'être (auprès du Conseil Départemental) vont couvrir plus de la moitié de la dépense, la commune devra d'abord payer les factures si elle veut percevoir les subventions.

Ce système d'avance nécessitera la souscription d'un emprunt.

La situation financière saine nous permet toutefois d'aborder ces échéances avec sérénité et sans incidence sur les taux d'imposition.

Votre maire,
Jean-Marie ALLAIN

Nous contacter

Tél : 03.27.39.63.41

mairiedemarpent@gmail.com

<http://www.marpent.fr>

Dans ce numéro

| | |
|---------------------|----|
| EDITO | 1 |
| ETAT CIVIL | 2 |
| LA VIE DE LA MAIRIE | 2 |
| LA VIE DU VILLAGE | 5 |
| LES BREVES | 7 |
| LA VIE DU CONSEIL | 8 |
| LA VIE ASSOCIATIVE | 11 |
| ANNONCES | 12 |
| PHOTOS | 15 |

Comité de lecture

*JM Allain,
B Legros, F Joris
G Bocquet, A Delplanche*

NAISSANCES

| | |
|-------------------------|-----------------|
| DUFOSSET Aaron | 20 février 2017 |
| HAMLA Cassy | 21 février 2017 |
| GREGOIRE Bastien | 3 mars 2017 |

ETAT CIVIL



MARIAGES

| | | |
|-------------------------|---------------------|--------------|
| COUSIN Guillaume | COLIN Céline | 11 mars 2017 |
|-------------------------|---------------------|--------------|

DECES

| | | |
|---|--------------|-------------|
| MONTHUIT Manuel | 6 mars 2017 | Né en 1978 |
| COUSIN Liliane | 15 mars 2017 | Né en 1932 |
| DOUILLET veuve SAINTPÉRE Renée | 21 mars 2017 | Née en 1929 |
| DESCHAYER veuve RICHARD Raymonde | 28 mars 2017 | Née en 1922 |

« pour les Marpentois décédés hors de la commune, nous en faisons état dans la mesure où la commune concernée nous a transmis l'acte »

NECROLOGIE

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris la disparition de Pierre Loire, 79 ans, retraité de Jeumont-Schneider et Ancien d'Afrique du Nord.

Pierre Loire, avait gardé ses attaches à Marpent où il participait, depuis près d'un demi-siècle, aux cérémonies patriotiques comme porte-drapeau des anciens combattants ACPG-CATM-TOE (Anciens Combattants Prisonniers de Guerre – Combattants Algérie, Tunisie, Maroc – Théâtre des Opérations Extérieures).

Homme discret, il était avec son épouse et ses amis M et Mme Luthringer, l'une des figures les plus familières des multiples manifestations organisées sur la commune : thés dansants, repas des anciens, voyages, cérémonies des vœux du maire.

NOCES D'OR

Les personnes qui désirent célébrer leurs noces d'or (50 ans de mariage) de diamant (60 ans) ou de platine (70 ans) sont invitées à se faire connaître en mairie.

La cérémonie peut avoir lieu à la date de votre convenance.

COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

Pour des raisons de sécurité liés aux travaux Mairie - Salle des Fêtes, la cérémonie n'aura pas lieu cette année devant le Monument aux Morts, lui-même inaccessible.

Les lectures des messages officiels se feront à l'entrée du cimetière de Marpent à 11 heures, en présence des Anciens combattants et des enfants du groupe scolaire Fostier-Lacore.

Les dépôts de gerbes se feront ensuite devant les carrés militaires 39/45.

La population est invitée à se joindre à cette cérémonie.

PROJET M2S

Compte-tenu du chantier de mise aux normes, ces équipements seront mis hors d'usage à partir du 14 avril 2017 et pour une durée de plusieurs mois.

Tout repli sur la salle des sports est impossible compte tenu de son usage scolaire et des élections, présidentielle et législatives, qui vont l'immobiliser du 18 avril au 10 mai et du 6 juin au 21 juin.

Les mariages se dérouleront à la médiathèque.

Les services de la mairie sont déménagés dans une partie du sous-sol.

Le parking de la mairie sera également bloqué durant la durée des travaux.

Pour éviter les encombrements inutiles aux heures d'entrée et de sortie d'école, la rue de la mairie sera mise en sens unique afin de permettre aux parents de faire un « dépose-minute ».

(voir plan)

ELECTION PRESIDENTIELLE ET ELECTIONS LEGISLATIVES

En raison des travaux dans la salle des Fêtes, les deux bureaux de vote se trouveront dans la salle des sports pour les quatre scrutins.

Le 1^{er} tour de l'élection présidentielle se déroulera le dimanche 23 avril

Le second tour aura lieu quinze jours plus tard, soit le dimanche 7 mai.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8 heures à 19 heures.

Le premier tour des élections législatives se déroulera le dimanche 11 juin.

Le second tour aura lieu une semaine plus tard, soit le dimanche 18 juin.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8 heures à 18 heures.

Pour chaque scrutin, veuillez à vérifier le bureau de vote indiqué sur votre carte électorale.

Pour pouvoir voter, **vous devrez présenter une pièce d'identité valable.**

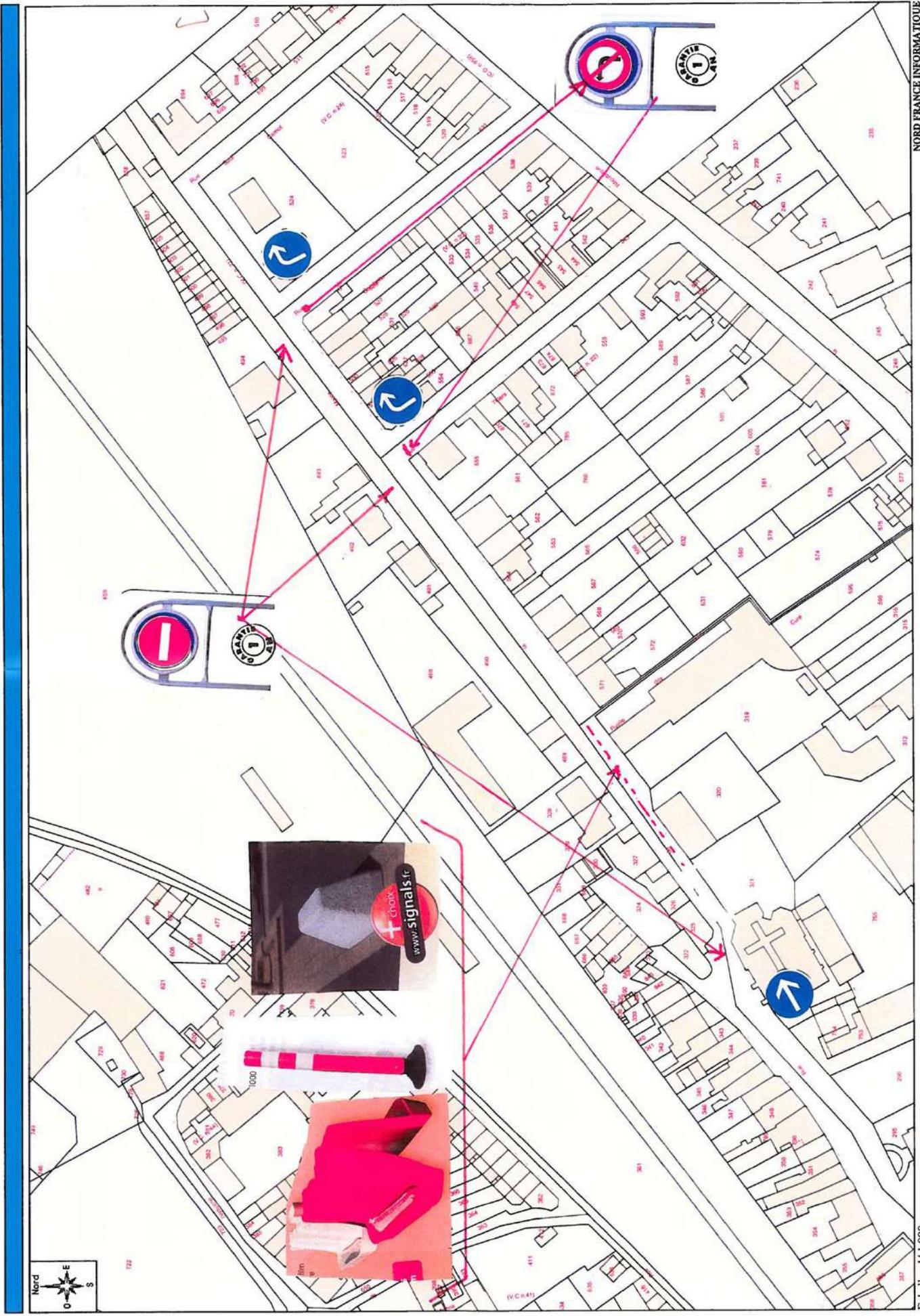


VOTE PAR PROCURATION

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour de l'élection de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune ou sur la même liste consulaire que lui. La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires.

Le mandant peut préparer sa démarche avant de se rendre au guichet : dans ce cas, il remplit en ligne et imprime le formulaire cerfa n°14952*01 qu'il présente ensuite au guichet.

Si son état de santé ou une infirmité sérieuse empêche le déplacement, la personne qui donne procuration peut demander qu'un personnel de police se déplace à domicile pour établir la procuration. La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité.



PLAN

- MARPENT 2014-2014 -

Echelle : 1 / 1 000

Edition du 22/03/2017

SOLinfo

HISTOIRE LOCALE : LA MEUNIERE ET LE BŒUF

Catherine Lejuste, jeumontoise et meunière à Marpent de 1821 à 1828, a visiblement donné du « fil à retordre » à nos amis belges si l'on en croit les archives du Tribunal correctionnel de l'arrondissement de Thuin.

On ne sait pas si elle avait volé un œuf. En tout cas, elle a bel et bien volé un bœuf avec son ami marpentois Jean-Joseph Hautier, tous deux prévenus de voie de fait pour vol d'un bœuf à Sars-la-Buissière le 10 juin 1796 (22 prairial an IV)

Fabrice Joris

EXPOSITION

Le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) est un dispositif de sensibilisation et d'éducation à l'art et à la culture, porté par la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre depuis 2011, en partenariat avec la direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord Pas-de-Calais (DRAC) et l'Education Nationale,

s'inscrivant dans le cadre de sa politique culturelle intercommunale pour sensibiliser le public de demain à la richesse et à la diversité des formes artistiques et ainsi, réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

Il est destiné aux enfants et jeunes de 3 à 25 ans, l'entourage familial des participants, ainsi qu'aux professionnels encadrants (enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs), le CLEA permet de mettre en place des temps de rencontre, de gestes et d'action artistique, la diffusion des œuvres des artistes au sein des établissements scolaires, périscolaires et des structures à vocation sociale, éducative ou culturelle (centres sociaux, socioculturels ou de loisirs, médiathèques...).

Cinq artistes sont en immersion pour l'édition 2016/2017 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, pour une durée de quatre mois, entre janvier et mai 2017 :

- Violette GENTILLEAU > Graphisme-Illustration
- Alice MULLIEZ > Art et Gastronomie
- Jean-Michel ROLLAND > Image animée
- Anne-Frédérique BOURGET (Cie Maskantête) > Spectacle vivant
- Aurore DAUNIS > Design



À table!
04-18 Mai 2017

Une exposition autour des arts de la table
réalisée par

Alice Mulliez - Art et gastronomie
et
Aurore Daunis - Design

artistes en résidence-mission dans le cadre du
CLEA de la CAMVS en partenariat avec la DRAC
Hauts de France et le Ministère de l'Education
Nationale et de l'Enseignement Supérieur
avec
Les enfants de toute petite, petite et
moyenne section du groupe Fostier-
Lacorre

En partenariat avec
le Musée de la cour des potiers
Faïence et grès salé de Ferrière la Petite

Médiathèque L'oiseau Lyre
24 rue de la Mairie -- Marpent

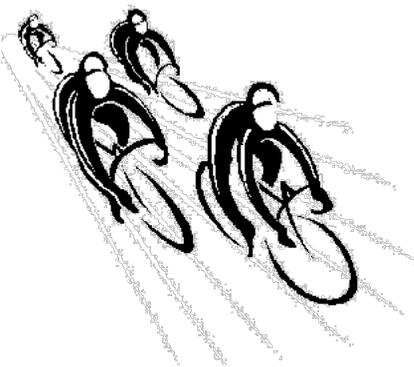
clea
2016 - 2017



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TRIATHLON SAPEURS POMPIERS

Samedi 3 juin, dans le cadre du championnat de France de Triathlon (natation, cyclisme et course à pied), les communes de Jeumont, Marpent et Colleret accueilleront plus de 400 athlètes. 1500 visiteurs sont attendus.

A la demande de la sous-préfecture, la circulation entre 13 h et 16 h sera interdite dans les deux sens rue Salengro, entre les quatre chemins et le giratoire, avenue Léon Jouhaux, rue Faidherbe et rue de Merbes.



CIRCUIT

Le championnat débutera à 13h30 au Watissart, par une épreuve de natation de 750 mètres.

Les athlètes partiront ensuite effectuer un parcours de 20 km en vélo vers Colleret et gagneront Marpent par la rue Salengro, le giratoire, l'avenue Jouhaux, la rue Faidherbe, la rue de Merbes direction Jeumont.

La partie « course à pied » de 5,4 km empruntera également, venant de Colleret, la rue Salengro, le giratoire, l'avenue Jouhaux, avant de bifurquer sur le chemin de halage direction Jeumont.

VILLAGE EXPO

Le village-expo se trouve place de la République à Jeumont et sera ouvert le vendredi de 14 h à 18 h 30 et le samedi à partir de 9 h. Résultats sur le car-podium à partir de 16 h 30. Soirée de clôture à 18 h 30 sur la place.

IMPORTANT : 126 signaleurs seront répartis sur le parcours.

Il manque encore quelques bénévoles : merci de vous faire connaître en mairie au 03 27 39 63 41

ou par mail : mairiedemarpent@gmail.com

Ecole Maurice Fostier

Tél. : 03 27 39 65 66

INFORMATION

Inscription maternelle :

les mardi 6 juin (toute la journée) et mercredi 7 juin 2017 (de 9 h à 12 h).

Pour les enfants de 2015, 2014, de 2013 :

pas encore scolarisés à l'école Suzanne Lacorre

Ramener :

-le livret de famille

-le carnet de santé

Les inscriptions s'effectueront dans le bureau du directeur à l'école Maurice Fostier. **Il est demandé de passer par la rue de la République.**

REMARQUE:

Pour les élèves de la grande section qui sont admis au CP, les inscriptions ne sont plus nécessaires car les deux écoles constituent le même groupe scolaire.

VOYAGE EN TRAIN

Les TGV « low cost » de la SNCF vous permettent de traverser la France pour 10 ou 15 € (à partir de Tourcoing). Vous réservez sur le site ouigo.com



CHIENS

Les déjections canines sont interdites sur la voie publique par arrêté municipal. Tout propriétaire de chien est tenu de procéder au ramassage des déjections par tout moyen approprié. Le non-respect de l'interdiction est passible d'une contravention de seconde classe (35 €).

EMPLOI DES JEUNES

Vous avez entre 16 et 25 ans.
Vous êtes sans emploi et vous n'avez pas de diplôme. L'AFPA peut vous accompagner pour développer un projet personnalisé.

Contactez un conseiller en parcours professionnel : sullivan.skiba@afpa.fr

INDICATEUR DE VITESSE

Résultats du panneau indicateur installé rue Victor Hugo en janvier (32 339 véhicules):

Vitesse moyenne : 38,63 km/h.

94 % des automobilistes circulent à moins de 50 km / h et 6 % entre 51 et 70 km / h.

Les vitesses excessives (dont 99 km/h pour la plus importante) ont été relevées après 21h.

Ces informations ont été transmises au commissariat de Jeumont.

DON DU SANG

Prochain don du sang à Jeumont le mercredi 31 mai 2017 de 14h à 19h

COURRIER

Mettre une simple lettre à la poste vous oblige à entrer dans le bureau de poste : vous avez la contrainte des horaires, des escaliers à monter, de l'attente éventuelle.

Si vous souhaitez contourner ces inconvénients, ne pas oublier que la poste dispose également sur la commune de deux autres points d'envoi : la boîte aux lettres de la cité Thivrier et celle de la rue Faidherbe à la Parapette.



FETE DU MOULIN

Le groupe folklorique des meuniers vous invite à le rejoindre, en couple ou pas.
Contact Stéphane en mairie.

DEFENSE ET CITOYENNETE

Les jeunes gens et les jeunes filles *nés entre le 1er avril et le 30 juin 2001* sont priés de se présenter en mairie, munis du livret de famille et de leur carte d'identité en vue de leur inscription sur les listes de recensement militaire.



Il s'agit d'une obligation légale, qui faute d'être accomplie par l'intéressé, ne lui permettra pas d'exercer certains droits ou formalités, comme l'inscription à un examen ou un concours (Baccalauréat par exemple), ou au permis de conduire ou encore de s'engager dans l'armée.

Lors de son recensement à la mairie, il lui sera délivré un certificat servant à l'inscription aux examens. A la suite du recensement, le jeune français sera convoqué automatiquement à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JADP) et ceci environ 9 mois après le recensement. Lors de la JADP, il lui sera remis un certificat de participation à la JADP.

Ce certificat est aussi obligatoire pour s'inscrire aux examens.

Le jeune qui ne s'est pas fait recenser avant l'âge de 16 ans et 4 mois est dans l'illégalité mais peut régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en se présentant à la mairie.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS



ORIENTATIONS GENERALES DU PLUI

Corentin Macé, chargé de mission au Pôle Aménagement, Urbanisme, Habitat et Renouvellement Urbain de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre et Frédéric Bézet sont venus présenter les orientations générales du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : un territoire mieux connecté, protégeant son patrimoine bâti et naturel pour gagner en attractivité et renouer avec la croissance démographique

ACQUISITION DU BATIMENT DE LA SERIM

Le bâtiment de la SERIM étant à vendre dans le cadre de la liquidation judiciaire, le conseil, après visite des lieux, donne mandat au maire pour acquérir cet immeuble pour 135 000 € en vue de le mettre en location afin de maintenir des activités économiques sur la commune.

CREATION DES POSTES ALSH MARPINIOUX

Pour renforcer l'encadrement de l'accueil de loisirs des Marpinioux durant les vacances d'avril et de juillet, il est créé un poste pour la première période et trois postes pour la seconde.

COMPTE DE GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Les membres présents approuvent le compte de gestion du receveur qu'ils constatent concordant avec le compte administratif, également approuvé.

Le résultat de clôture de l'exercice donne un solde positif de 612 287, 31 €, se décomposant en un excédent de fonctionnement de 415 834, 06 € et un excédent d'investissement de 196 453, 25 €.

Le maire souligne que malgré des recettes en diminution, du fait notamment de la baisse des dotations (100 000 €), les dépenses de fonctionnement ont baissé de 134 000 €, plus de la moitié de cette baisse (70 000 €) étant obtenue par une diminution des frais de personnel.

AFFECTATION DES RESERVES

Sur proposition de Christian Lavielle, adjoint aux finances, le conseil décide de ventiler l'excédent de l'exercice (415 834, 06 €) en affectant 300 000 € au budget d'investissement 2017 (dont 95 318, 80 € pour couvrir les restes à réaliser) et 115 834, 06 € au budget de fonctionnement.

VOTE DES TAUX 2017

Le conseil vote le maintien des taux, à savoir 16, 51 pour la Taxe d'habitation, 20,32 pour le foncier bâti et 63,62 pour le foncier non bâti.

VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2017

Les membres présents votent le budget présenté par Christian Lavielle et qui fait apparaître un équilibre dépenses-recettes de la section de fonctionnement à hauteur de 1 764 834, 06 € et de la section d'investissement à hauteur de 1 338 071,75 €.

Le maire précise que l'essentiel des dépenses d'investissement se portera sur les travaux d'accessibilité de l'ensemble mairie, salle polyvalente / salle de spectacle.

LOTISSEMENT PRE FLEURI

Le conseil vote également le compte administratif du lotissement le Pré Fleuri, l'affectation de réserve et le budget prévisionnel 2017 du lotissement dont les travaux de voirie et d'éclairage sont programmés.

MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE L'AGGLOMERATION

La loi relative à la « Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations » (dite loi GEMA-PI) attribue cette compétence aux communes au plus tard le 1^{er} janvier 2018.

Le conseil vote son accord pour transférer par anticipation cette compétence à l'Agglomération qui en a fait la demande aux communes.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA CAMVS POUR LES FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET SCOLAIRES

Le conseil décide d'adhérer au groupement de commandes de l'agglomération pour les fournitures scolaires et administratives afin de diminuer les dépenses en ce domaine.

SUBVENTION A LADAPT

Le conseil vote une subvention de 125 € à LADAPT (Ligue pour l'Adaptation du Diminué Physique au Travail) afin de permettre à un jeune marpentois handicapé d'assister au Handuro de Berck.

DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE LAVOISIER

Le conseil donne son accord pour attribuer une subvention de 35 € au Collège de Ferrière-la-Grande afin de couvrir une partie des frais liés au voyage pédagogique d'une élève marpentoise scolarisée dans cet établissement et concernée par ce voyage.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR, TRANCHE 2

Le conseil donne mandat au maire pour déposer, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, une demande de subvention à hauteur de 30 % pour la seconde phase des travaux du projet M2S, chiffrée à 317 253, 00 € HT.

ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE TERRITORIALE

Le conseil décide d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie départementale.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR SECURISATION DU GROUPE SCOLAIRE

Sur proposition de M.Nicol, 1^{er} adjoint en charge des travaux, le conseil donne mandat au maire pour installer un interphone à la grille de l'école primaire et déposer une demande de subvention pour une alarme anti-intrusion dans le cadre de l'enveloppe nationale réservée à la sécurisation des établissements scolaires.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SECURITE ROUTIERE

Sur proposition de M Bruno Legros, conseiller délégué, le conseil donne mandat au maire pour déposer deux demandes de subvention « sécurité routière », l'une pour équiper la salle polyvalente d'une borne éthylotest, l'autre pour organiser une journée sécurité routière.

SUBVENTION AUX DYNAMIQUES

Le conseil vote une subvention de 150 € à l'association « Les Dynamiques », dont l'activité de « gymnastique thérapeutique » donne toute satisfaction.

SUBVENTION MSL

Le conseil, après avoir validé les comptes du club d'athlétisme et pris connaissance des excellents résultats, vote une subvention de 2000 € pour 2017.

ACHAT D'UNE PARCELLE QUARTIER DE LA PLACE

Dans le cadre du périmètre du « quartier de la place », le conseil donne mandat au maire pour acheter une parcelle de 167 m² pour un montant de 3340 €.

DEMANDE DE SUBVENTION « VILLAGES ET BOURGS »

Le conseil donne mandat au maire pour déposer un dossier de demande de subvention pour le projet M2S au Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets « villages et bourgs ».

CEREMONIE DE LA DEPORTATION A MOEUVRES

Le maire informe l'assemblée qu'il sera présent à la cérémonie de Moeuvres le 18 mars, en hommage aux marpentois déportés durant la première guerre mondiale.

OPERATION « NETTOYONS LA NATURE »

Mme Alda Delplanche, conseillère déléguée, lance un appel aux élus volontaires pour participer à l'opération « nettoyons la nature » le samedi 18 mars au matin.

CHANTIER M2S : DEMARRAGE DES TRAVAUX

Le maire et Hervé Nicol donnent des précisions sur le déroulement du chantier M2S (« Mairie – Salle polyvalente – Salle de spectacle »).

FONDS DE CONCOURS VOIRIE

Le conseil donne mandat au maire pour signer l'avenant à la convention-cadre avec l'Agglomération relative au versement des fonds de concours voirie et concernant la modification des modalités de versement des acomptes.

HOMMAGE AUX DEPORTES CIVILS DE MOEUVRES

On a tendance à l'oublier mais les déportations civiles ont eu lieu durant la première guerre mondiale pour accomplir des tâches que les allemands ne voulaient pas faire.

Ces civils, belges et français, se retrouvaient ainsi sur des chantiers avec des prisonniers de guerre.

En novembre 1916, 2500 civils dont plusieurs centaines de sambriens sont envoyés en travail obligatoire à Moeuvres, près de Cambrai, pour y creuser les tranchées des soldats allemands faisant partie de la ligne de front Lens – Chemin des Dames (voir l'ouvrage de M. André Huart « Marpent, mémoire d'un village »).

80 marpentois en font partie, 120 jeumontois également, d'autres venant des communes avoisinantes.

Le travail pénible, les privations de nourriture, les brimades font de ce chantier un véritable enfer dans lequel 16 de nos administrés vont laisser leur vie : Hector CHESNAY, Germain COLIN, Lucien DUBOIS, Marcel GABRIEL, Ernest GALLET, Léon GAUCHET, Jules HOWEZ, Albert LANTHIER, Albert LECAT, Omer LEFEBVRE, Emile LEMIRE, Denis MANTEL, François MARCHANDIER, Nestor MORLET, Roger STOUPIY, Martial WALLENE.

A l'occasion de la commémoration des événements 1914-1918, l'association « Moeuvres Historique », présidée par Mme Karine Déprez et M. Gérard Sétan, maire de la commune de Moeuvres, a organisé deux jours de célébration les 18 et 19 mars, comportant notamment l'inauguration d'une stèle en souvenir de ces déportés.

Le maire, accompagné de son épouse ainsi que Claude Ménissez, maire de Colleret, ont participé à cette cérémonie au cours de laquelle les deux magistrats ont été invités à prendre la parole, après s'être recueillis devant la stèle.

Les sénateurs Jacques Legendre et Delphine Bataille, de même que l'historien maubeugeois Jean-Claude Décamps, participaient à cette commémoration.

Vie associative

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2017:

Sont présentées au conseil municipal les demandes émanant d'associations remplissant les conditions suivantes :

Tenue d'une assemblée générale annuelle

Distribution des comptes aux membres présents et aux élus présents

Signature des comptes par le Président et le Trésorier

Exactitude des comptes et validation par les élus

Ne pas disposer de trop de réserves bancaires

Renouvellement des membres dirigeants dans des conditions démocratiques (le vote secret est un indice de la démocratie).

Pour les associations disposant d'un budget conséquent (plus de 10 000 €), il est vivement conseillé de nommer un contrôleur aux comptes non membre de l'association qui sera donc lui aussi signataire des comptes.

CLUB NAUTIQUE

Michel Buisset, président de l'association, a réuni ses adhérents pour son assemblée annuelle, en présence du maire et de Mme Alda Delplanche.

Le Club est actuellement locataire du terrain communal et compte aujourd'hui 24 bateaux.

Habilité pour faire passer le « permis bateau », le club a pu grossir ses recettes et réaliser ainsi de gros investissements pour augmenter le linéaire de pontons.

De son côté, la commune a procédé à l'abattage de deux arbres dangereux.

MOULIN

Tous nos remerciements à M. Alain Gilloteau pour le don de son œuvre au moulin de Marpent.

L'artiste a reconstitué sur une plate-forme tournante le moulin de la Parapette en miniature (70 centimètres de hauteur) avec son mécanisme et les pièces intérieures où s'affairent les meuniers, comme en ce premier dimanche d'avril.

Encore toutes nos félicitations pour cette belle réalisation, composée à 100 % de matériaux recyclés et qui a nécessité cent cinquante heures de travail.

COMITE DES ANCIENS

Le comité organise une vente de muguet le 1er mai à partir de 9 h 30

Réservez un bon accueil à nos bénévoles. Merci



AMICALE DES ECOLES RECHERCHE BENEVOLES, PARENTS D'ELEVES OU NON.

Mme Bernadette Hautier a réuni les membres de l'Amicale des Ecoles pour faire le bilan de l'année, en présence de M. Painchart, directeur du groupe scolaire, de Mme Nicol, adjointe aux écoles, Alda Delplanche, conseillère déléguée et du maire.

Les différentes actions de l'association ont permis de reverser aux écoles, directement ou sous forme de friandises, 2 339,20 euros.

La présidente a toutefois exprimé le souhait de « passer la main » après vingt années d'investissement et devant la difficulté à trouver des bénévoles.

A ce jour, aucune candidature n'ayant été recensée, l'association n'est plus en capacité de fonctionner.

Les membres présents se sont donnés jusque fin juin au cas où des bonnes volontés, parentes d'élèves ou non, se manifesteraient. Dans le cas contraire, l'association sera dissoute.

Si cela vous intéresse, merci de contacter la mairie qui vous mettra en relation avec l'association.

MARPENT

9^{ème} édition

BROCANTE

du Comité des Anciens

Dimanche De 6H à 18H

Cité des Cheminots

4

JUIN

1€50 le ml
sans réservation

Gaufres &
Buvette sur place.



Renseignements au 03. 27. 39. 97. 37. (Mme Bocquet)
ou le 03. 27. 67. 14. 39. (M Collet)

L'alcool d'absoluit multi-gouvernement à la vente

FPNM

EVENEMENT

50^e Exposition

Association Marpent Loisirs & Culture

LA LIBERTE EN COULEURS

Vendredi 2 juin à partir de 18h30

Samedi 3 juin et Dimanche 4 juin

De 10h à 19h

Du sein de son ATELIER (ancien mille club)

Croisement rue R. Tilmant et Rue du long fossé

MARPENT

Peinture à l'huile, acrylique,
aquarelle, pastel,
Couture, broderie, dentelle,
Peinture sur porcelaine,
sculpture...

Entrée libre



FPNM



Marpent

LE MOULIN DE LA PARAPETTE

Visite guidée
tous les dimanches
de 15h à 17h30
par « Le Moulin
d'Antan et ses
Meuniers »

(Ouverture d'avril à octobre)

NOUVEAU
Fabrication
et Vente
de farine



Mouture sur pierre
sans conservateur

RENSEIGNEMENTS :

07 83 63 07 39 ou le
03 27 39 63 41 (Mairie)

Ne pas jeter sur la voie publique



FPNM

Les Amis du Moulin de Marpent vous proposent :

-le Dimanche 30 avril 2017 :

cuisson et vente de PIZZAS confectionnées avec
la farine du Moulin et cuites dans le four.

Prix de vente : 6.00€

(vente limitée à 1/ou 2 pizzas par famille).

Choix proposé : Jambon/fromage ; 3 fromages

Réservation en mairie,

attention date limite : 22 avril 2017

-les 14 mai, 25 juin, 14 juillet, 10 septembre et
pendant la foire d'Automne 2017 : vente et cuis-
son de pains confectionnés également avec la fa-
rine du moulin et cuisson au feu de bois dans le
four.

Réservation en mairie de Marpent.



MARPENT

27 & 28 MAI 2017

«FESTI-KIOSQUE»

SAMEDI

06h00/18h00 Brocante rue Barbusse, (1€50/mL, 10€/emp. pour les pro)

16h00 Ouverture des manèges,

18h30 Concert de l'Harmonie Communale,



20h00 Tombola de la Municipalité sous le Kiosque,

Des bons d'achat à gagner ! (tickets remis par les forains)

22h30 Feu d'artifice.



DIMANCHE

06h00/18h00 Brocante rue de l'Industrie, (1€50/mL, 10€/emp. pour les pro)

8h30/11h30 Concours de pêche organisé par «le Gardon Marpentois»,
Manèges forains, restauration,

15h00 Démonstration de joutes nautiques sur la Sambre
par la «Société des Jouteurs Sauveteurs d'Ors»,



19h00 Tombola des Forains.

LUNDI

Demi-tarifs (à partir de 16h)

sur les manèges : tickets distribués dans les écoles.



forain



La collecte des déchets verts

La collecte des déchets verts fonctionne sur appel téléphonique dans votre commune. Elle est assurée gratuitement par des structures d'insertion dans la limite de 3 collectes.

À partir de la 4^e collecte, le passage vous sera facturé à hauteur de 5€.



1 Appeler l'équipe de collecte :

AGIIE

Par téléphone : 06 77 39 53 41
(Numéro accessible du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h) ou 06 73 55 11 81
(Numéro accessible le lundi de 9h à 12h)

Par email : dechetsverts@gessa.fr
(Dans ce cas, la date de rendez-vous sera également confirmée par mail)

2 Choisir un créneau :

- Du lundi 24 au vendredi 28 avril
- Du lundi 22 au vendredi 26 mai (excepté le jeudi 25 mai)
- Du lundi 19 au vendredi 23 juin
- Du lundi 17 au vendredi 21 juillet
- Du lundi 14 au vendredi 18 août (excepté le mardi 15 août)
- Du lundi 11 au vendredi 15 septembre
- Du lundi 9 au vendredi 13 octobre

Les déchets verts acceptés



Les tontes de pelouse



Les résidus d'élagage



Les branchages



Les entretiens des massifs floraux



Les tailles de haies et d'arbustes



Les feuilles mortes

Ne seront pas collectés



Les poubelles et les sacs trop lourds (de plus de 20 kg) ; les déchets trop volumineux (ex : branches de plus d'1,5m de longueur et de 2cm de diamètre) et tout autre déchet non mentionné précédemment (terre, cailloux, plastique, ordures ménagères...)

Une question sur vos déchets ?



Contactez le Numéro Vert

N° Vert 0800 306 573 (Appel gratuit depuis un poste fixe)

ou rendez-vous sur www.agglo-maubeugevaldesambre.fr



Opération « nettoyons la nature »



Amicale des écoles



AG Club Nautique



Club Majeur



Moulin réalisé par Alain Gilloteau



Les Cyclos



Petits déjeuners à l'école



Marie-Louise Dubois et Léon Destain



Repas des aînés



Hommage aux déportés civils de Moeuvres